

Domaine des Chênes Verts, à peine commencé, déjà des irrégularités !



Sur le permis d'aménager du Domaine des Chênes Verts, toujours en sommeil, un minimum d'espace vert était au moins préservé... Pas grand-chose, juste une petite languette en bordure de la parcelle 164. Elle offrait au moins un peu de nature aux habitations limitrophes et aussi, préservait l'habitat du Psammodrome Algire, présent sur site comme en témoigne l'étude d'impact. Ce lézard est protégé, sur liste rouge au plan mondial et ne devrait en aucun cas être victime des pelleteuses. Le lotisseur doit déposer au niveau national une dérogation pour destruction d'espèces protégées.

L'a t'il fait ?

Bien sûr, une fois de plus, de nombreux arbres quadragénaires ont été coupés et avec quelle autorisation ? Sans compter ce labourage d'engins de chantier sur ces parcelles jusqu'à présent protégées...



Des réponses devront être émises par les autorités pour justifier l'apparition de ce trou béant au cœur de cette lisière qui bénéficiait jadis d'une ambiance de bien-être et de plénitude.

Il nous paraît légitime de nous en assurer, l'impact sur la biodiversité est catastrophique !

Halte au pillage !

Collectif du Bois de la Sorède : avril 2024